

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an, 16 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SABBATS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne.

RÉCLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont faits
à Cahors au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de
Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 20 Novembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 18 novembre, Du 19, Du 20.

OUVERTURE DE LA SESSION LEGISLATIVE

DISCOURS DE S. M. L'EMPEREUR

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,
La nécessité de reprendre l'étude interrompue de lois importantes m'a obligé de vous convoquer plus tôt que de coutume.
D'ailleurs, de récents événements m'ont fait éprouver le désir de m'entourer de vos lumières et de votre concours.
Depuis que vous vous êtes séparés, de vagues inquiétudes sont venues affecter l'esprit public en Europe et restreindre partout le mouvement industriel et les transactions commerciales.
Malgré les déclarations de mon Gouvernement qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu cette croyance que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit. Cet état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps.
Il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin; proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations.
Les inquiétudes qui se sont manifestées s'expliquent difficilement à une époque où la France a offert au Monde le spectacle le plus imposant de conciliation et de paix.
L'Exposition universelle, où se sont donné rendez-vous presque tous les Souverains de l'Europe et où se sont rencontrés les représentants des classes laborieuses de tous les pays, a resserré les liens de fraternité entre les nations. Elle a disparu, mais son empreinte marquera profondément sur notre époque, car si, après s'être élevée majestueusement, l'Exposition n'a brillé que d'un éclat momentané, elle a détruit pour toujours un passé de préjugés et d'erreurs. Entraves du travail et de l'intelligence, barrières

entre les différents peuples comme entre les différentes classes, haines internationales, voilà ce qu'elle a rejeté derrière elle. Ces gages incontestables de concorde ne sauraient nous dispenser d'améliorer les institutions militaires de la France.
C'est un devoir impérieux pour les Gouvernements de poursuivre, indépendamment des circonstances, le progrès dans tous les éléments qui font la force du Pays, et c'est pour nous une nécessité de perfectionner notre organisation militaire comme nos armes et notre marine.
Le projet de loi présenté au Corps législatif répartissait entre tous les citoyens les charges du recrutement. Ce système a paru trop absolu; des transactions sont venues en atténuer la portée. Dès-lors j'ai cru devoir soumettre cette haute question à de nouvelles études. On ne saurait, en effet, approfondir avec trop de soin, ce difficile problème qui touche à des intérêts si considérables et souvent si opposés.
Mon Gouvernement vous proposera des dispositions nouvelles qui ne sont que de simples modifications à la loi de 1832, mais qui atteignent le but que j'ai toujours poursuivi : réduire le service pendant la paix et l'augmenter pendant la guerre.
Vous les examinerez ainsi que l'organisation de la garde nationale mobile; sous l'impression de cette pensée patriotique que plus nous serons forts, plus la paix sera assurée.
Cette paix que nous voulons tous conserver a semblé un instant en péril. Les agitations révolutionnaires préparées au grand jour menaçaient les Etats pontificaux. La convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, j'ai dû envoyer nos troupes à Rome, et protéger le pouvoir du Saint-Siège, en repoussant les envahisseurs.
Notre conduite ne pouvait avoir rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les Etats du Pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes.
Pour nous, la convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Les rapports de l'Italie avec le Saint-Siège intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux puissances de régler ces rapports dans une conférence et de prévenir ainsi de nouvelles complications.
On s'est préoccupé de la question d'Orient

à laquelle, cependant, l'esprit conciliant des puissances ôte tout caractère irritant. S'il a existé quelques divergences entr'elles, sur le moyen d'amener la pacification de la Crète, je suis heureux de constater qu'elles sont toutes d'accord sur deux points principaux : le maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman, et l'amélioration du sort des chrétiens.
La politique étrangère nous permet donc de consacrer tous nos soins aux améliorations intérieures. Depuis votre dernière session, le suffrage universel a été appelé à élire un tiers des membres des Conseils généraux. Ces élections, faites avec calme et indépendance, ont partout démontré le bon esprit des populations. Le voyage que j'ai fait avec l'Impératrice dans l'Est et le Nord de la France a été l'occasion de manifestations de sympathie qui m'ont profondément touché. J'ai pu constater une fois de plus que rien n'a pu ébranler la confiance que le peuple a mise en moi, et l'attachement qu'il porte à ma dynastie.
De mon côté, je m'efforcerai sans cesse d'aller au-devant de ses vœux.
L'achèvement des chemins vicinaux était réclamé par ces classes agricoles dont vous êtes les représentants éclairés. Donner satisfaction à ce besoin était pour nous un acte de justice, je dirai presque de gratitude. Une vaste enquête en prépare la solution. Il vous sera facile, de concert avec mon Gouvernement, d'assurer le succès de cette grande mesure.
La situation n'est sans doute pas exempte de certains embarras, le mouvement industriel et commercial s'est ralenti. Ce malaise est général en Europe. Il tient, en grande partie, à des appréhensions que la bonne entente qui règne entre les puissances fera disparaître. La récolte n'a pas été bonne, la cherté était inévitable, mais le libre commerce peut seul assurer les approvisionnements et niveler les prix; si ces causes diverses empêchent les recettes d'atteindre complètement les évaluations du budget, les prévisions des lois de finances ne seront pas modifiées, et il est permis d'entrevoir l'époque où des allègements d'impôts pourront être étudiés.
Cette session sera principalement employée à l'examen des lois dont j'ai pris l'initiative au mois de janvier dernier. Le temps écoulé n'a pas changé mes convictions sur l'utilité de ces réformes. Sans doute l'exercice de ces libertés nouvelles expose les esprits à des excitations et à des entraînements dangereux, mais je compte à la fois, pour les rendre impuissants, sur le bon sens du pays, le progrès des mœurs publiques, la fermeté de la répression, l'énergie et l'autorité

du pouvoir.
Poursuivez donc l'œuvre que nous avons entreprise ensemble. Depuis quinze ans notre pensée a été la même : maintenir au-dessus des controverses et des passions hostiles nos lois fondamentales que le suffrage populaire a sanctionnées, mais, en même temps, développer nos institutions libérales sans affaiblir le principe d'autorité.
Ne cessons pas de répandre l'aisance par le prompt achèvement de nos voies de communication, de multiplier les moyens d'instruction, de rendre l'accès de la justice moins dispendieux par la simplification des procédures, de prendre toutes les mesures qui peuvent rendre prospère le sort du plus grand nombre.
Si, comme moi, vous demeurez convaincus que cette voie est celle du progrès véritable et de la civilisation, continuons à marcher dans cet accord de vues et de sentiments qui est une précieuse garantie du bien public.
Vous adopterez, j'en ai l'espoir, les lois qui vous sont soumises.
Elles contribueront à la grandeur et à la richesse du Pays; de mon côté, soyez en sûrs, je maintiendrai haut et ferme le pouvoir qui m'a été confié, car les obstacles ou les résistances injustes n'ébranleront ni mon courage ni ma foi dans l'avenir.

BULLETIN.

La parole est à l'Empereur. Le Sénat, le Corps législatif, le conseil d'Etat l'ont respectueusement écoutée et chaleureusement applaudie. C'est maintenant au pays à l'entendre et à l'apprécier. Nous ne doutons pas que les déclarations du Souverain ne trouvent chez tous les gens de cœur un écho sympathique.
Comme tous les discours de Napoléon III, celui-ci expose nettement la situation. Dans la première partie, il affirme la paix et constate les relations amicales de la France avec les puissances étrangères. Dans la seconde, il parle des réformes intérieures. Sous l'un et l'autre rapport, c'est un programme de sécurité et d'activité.
Acceptation verbale et provisoire de la Conférence en attendant que l'on connaisse la base des délibérations et les dispositions de l'Italie et du Pape : telle serait, d'après une dépêche de Berlin, la réponse de la Prusse. Il est évident que le gouvernement prussien n'a pu répondre immédiatement à la dépêche du marquis de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 20 novembre 1867.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE I

LA PROVOCATION.

Madame, répondit le baron Heren, les sénateurs s'estiment toujours heureux de pouvoir remplir les desirs de leur reine. Seulement je crains que V. M. ne connaisse pas l'homme auquel elle porte de l'intérêt. Oserais-je vous demander, madame, qui vous l'a recommandé ?
Vous êtes un fin politique, Heren, répliqua Louise-Urique avec un rire forcé; vous repoussez ma recommandation, mais avec une parfaite courtoisie. — Je vous plains, Puke; vous voyez les conséquences de ma démarche.
Madame, balbutia Heren, madame...
Ne parlons plus de cela, monsieur. Puke étant

mon hôte, vous deviez être convaincu que je le connais, et comprendre qu'il a droit à ma protection.
Sans rien perdre de son calme apparent, quoiqu'il fût très-froissé de l'observation de Heren, Puke s'avança vers la reine.
Madame, lui dit-il, permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance profonde pour la bienveillance de V. M. Disposez de ma vie, madame, ajouta-t-il, et il fléchit le genou devant elle en se posant la main sur le cœur.
Il y avait tant de simplicité et de franchise dans cet hommage inusité, que l'on ne put se défendre d'un léger murmure approbateur, tandis que la reine rayonnait de satisfaction, comme si elle venait de remporter une victoire.
En se relevant, Puke marcha droit au sénateur Heren.
« Excellence, lui dit-il en accentuant très-fort, si quelqu'un ici devait me reconnaître, c'était vous assurément. Mon père a fait pour vous de grands sacrifices; il mourut même, je crois, sous vos yeux, et une grande partie de ma jeunesse s'y écroula; mais, la mémoire devenant parfois infidèle, je vous pardonne en considération de votre âge. »
Heren demeura muet de stupefaction.
« Messieurs, dit Puke s'adressant aussitôt à Caling et à de Palmerna, peut-être n'aurais-je pas plus de bonheur auprès de vous ? »
Tous deux se sentirent fort mal à l'aise.
« Il est très-possible que je vous aie connu, répondit de Palmerna avec un certain mépris; je cherche à me rappeler. »

Puke reprit après l'avoir toisé d'un regard glacial : « Je reviens après une absence de quelques années seulement, et personne ne me reconnaît. — Vous non plus, peut-être, M^{lle} Caling ? »
Edith tressaillit; elle avait suivi avec le plus grand intérêt jusqu'aux moindres détails de cette scène sans pouvoir s'expliquer la conduite de son tuteur, et encore moins celle de son frère et de Palmerna. L'hommage du capitaine à la reine l'avait profondément touchée. Elle leva résolument sur lui ses yeux rayonnant du plaisir de le revoir et des souvenirs de jeunesse qu'il lui rappelait.
« Vous me demandez si je vous reconnais. Puke ? Je suis convaincue que vous n'en doutez pas. Je vous reconnais entre mille, vous qui étiez toujours mon chevalier quand je n'étais encore qu'une petite fille, vous qui... »
On dirait que la femme est née avec un secret et un masque souriant pour le couvrir. Ce frais sourire, était-ce autre chose que le masque sous lequel Edith cachait par instinct le véritable sentiment qui lui dictait, malgré elle, sa réponse à Puke ?
Par bonheur, l'attention se détournait d'elle en ce moment pour se porter sur le roi qui entrait dans le salon.
Toutefois, nous la retrouvons, un instant après, dans un cabinet contigu, où elle s'est enfilée avec ses pensées et jetée sur le sofa, ne se comprenant pas elle-même et craignant tout à la fois d'être allée trop loin et de ne pas en avoir dit assez.
Tout à coup un bruit lui fit lever les yeux, et elle se vit en présence de son frère et de Palmerna.
« Edith, lui dit Caling, j'aurais des reproches à te

faire.
— Quel frère, répondit-elle, n'en a pas toujours à adresser à sa sœur ?
— Tu n'en fais jamais qu'à ta tête, Edith; crois-tu que cela soit convenable ?
— Comment donc dois-je me conduire ? Dis-le moi, Guillaume, je t'écouterai avec plaisir.
— Ce Puke-là...
— Eh bien, ce Puke ?
— Une fois pour toutes, ma sœur, je ne veux avoir aucun rapport avec lui.
— Vous étiez pourtant fort liés ensemble autrefois.
— L'enfant a des amis par milliers; le jeune homme a quelques connaissances, et l'homme fait n'en a plus qu'une ou deux.
— Alors, mon frère, on mérite d'être abandonné dans sa vieillesse.
— Ce n'est pas le moment de discuter ce point-là; je viens te parler d'autre chose. — Charles t'a demandé un entretien particulier.
— C'est vrai, — Veuillez vous asseoir, M. de Palmerna. »
Caling surpris de cette condescendance, saisit affectueusement la main de sa sœur.
« Tu ignores comme je t'aime, Edith.
— Oh ! non, je le sais fort bien, au contraire, cher Guillaume. Tu m'aimes comme tu aimes ton nom et la couronne comtale gravée sur ton écusson n'est-ce pas ? Eh bien, je n'en demande pas davantage. — Ayez la bonté de vous asseoir, M. de Palmerna. »
Il prit place à côté d'elle.

Moustier ; mais de là à supposer l'espèce de déclinaire qu'annonce le télégramme, il y a une grande distance, que M. de Bismark, d'après le discours de S. M. Guillaume 1^{er}, n'a pas envie de franchir.

Deux versions diamétralement opposées se sont produites sur le discours du roi de Prusse. Les uns, s'appuyant sur la phrase où le roi appelle la France et l'Italie deux nations étroitement unies à la Prusse par des liens d'amitiés, vont jusqu'à pressentir une alliance entre la Prusse, la France et l'Italie. Les autres font observer que le roi Guillaume se serait exprimé plus clairement, s'il eût voulu sincèrement le maintien du pouvoir temporel. Ici encore il y a exagération. La vérité se fera jour entre les deux commentaires.

Le journal *l'Italie* croit que le cabinet de Florence est disposé à prendre part à la Conférence, mais qu'il ne peut donner son adhésion formelle sans savoir dans quelle limite il doit s'engager.

Une réunion de républicains a eu lieu dernièrement sous la présidence de Mazzini, qui se trouve à Lugano et non pas à Londres. Après plusieurs discours très-violents, on a voté diverses motions insurrectionnelles.

Le nombre de volontaires garibaldiens prisonniers à Rome est de 1765. Celui des soldats pontificaux faits prisonniers à Monte-Rotondo, et que le gouvernement italien vient de rendre à la liberté, était de 317.

Menotti et Riciotti Garibaldi ont reçu du ministère de l'intérieur la permission de visiter leur père au Varignano.

Pour le bulletin politique : A. LAFITE

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Constantinople, 17 novembre.

Les bruits répandus en Europe, sur la santé du Sultan, sont dénués de fondement. La santé de S.M. est excellente.

Rome, 17 novembre.

La ville de Rome a offert un grand dîner aux défenseurs de Monte-Rotondo, se composant pour la plupart de légionnaires d'Antibes rentrés à Rome après leur captivité. Les tables ont été dressées au palais Barberini. Plusieurs personnages, appartenant à la plus haute aristocratie et à la bourgeoisie notable, assistaient à ce banquet. Leur apparition a été saluée par des hurrahs enthousiastes.

Florence, 17 novembre.

Le gouvernement italien a reçu aujourd'hui la liste des volontaires qui sont en ce moment prisonniers à Rome. Leur nombre s'élève à 4,765. M. de Malaret est arrivé à Florence.

Florence, 18 novembre.

Les journaux confirment la nouvelle que la police pontificale a opéré une perquisition chez M. Odoravel, agent politique du gouvernement Anglais pour motifs politiques.

LA VÉRITÉ SUR MENTANA

Depuis que le combat de Mentana a terminé l'équipée garibaldienne contre Rome, l'opinion n'est encore fixée ni sur l'ensemble, ni sur les détails de cet événement d'une si grande portée politique. Nous avons recueilli, à l'intention de nos lecteurs, des renseignements complets et impartiaux tant à l'égard de la prise

A part son outrecuidance, Charles était un homme fort agréable, un lion accoutumé à des triomphes faciles. Gâté par le beau sexe, il ne croyait pas à la possibilité d'un échec, et il ne voyait dans la résistance qu'un raffinement de coquetterie.

En ce moment, un page apporta deux lettres, l'une pour lui, l'autre pour le comte Caling. Ils rompirent les cachets, et, en juger par la violente agitation qu'ils éprouvèrent en les lisant, ces lettres les frappèrent de surprise. Caling serra ses lèvres et porta sa main à la garde de son épée ; de Palmerna se leva d'un bond.

« Voyez ! s'écria-t-il en tendant sa lettre à son ami. Quelle imprudence ! Puke veut renouveler notre ancienne connaissance. Fort bien !

— Chut ! » fit Caling pour lui rappeler la présence d'Edith.

Mais il était trop tard. Ce qu'elle avait vu et entendu lui en disait assez, et déjà elle assistait mentalement à la catastrophe d'une sanglante rencontre.

Sans réfléchir davantage, elle s'avança vers eux avec une vive anxiété peinte sur le visage, elle s'empara des deux lettres. Il lui suffit d'y jeter un coup d'œil pour se convaincre qu'elle avait deviné juste.

Puke les provoquait pour avoir feint de ne pas le reconnaître, et il les pria de fixer le lieu et l'heure et de choisir les armes.

« Ce duel n'aura pas lieu, dit Edith, non, non, ce duel est impossible. Tu me le promets, n'est-ce pas, mon frère ? »

Caling répondit par un haussement d'épaules. « Et vous, M. de Palmerna ? »

Même réponse, et Edith en lut une autre, non

de Monte Rotondo qu'en ce qui touche l'affaire de Mentana et ses conséquences. En voici l'analyse aussi succincte que possible :

« C'est le vendredi, 25 octobre, qu'une troupe de femmes effrayées entra à Monte Rotondo en criant : Voilà les garibaldiens ! La garnison ferma aussitôt les portes et courut sur les murs. Le feu s'engagea immédiatement ; il dura sans résultat marqué jusqu'à onze heures du soir. Alors les assiégeants mirent le feu à la porte romaine, qui fut assez lentement consumée. Les garibaldiens entrèrent comme un torrent dans la ville. La garnison se retira au château Piombino, où elle se défendit jusqu'au matin. Garibaldi ayant menacé de brûler cet édifice, les pontificaux se rendirent à discrétion. Le général les fit diriger sur Corèse et consigner aux troupes italiennes. Avant leur départ il distribua des pièces d'or aux soldats de la légion d'Antibes en leur disant : « Vous voyez que nous n'avons pas de papier mais de l'or. » Lorsque Garibaldi entra à Monte Rotondo, il avait 3,000 hommes sous ses ordres ; il lui en arriva 2,000 le lendemain, 5,000 deux jours plus tard, puis 5,000 encore. C'était un total d'environ 15,000 combattants, dont la moitié au moins provenait de désertions de l'armée italienne. Malgré l'état de siège, le général recevait continuellement des nouvelles de Rome ; les courriers, pour les lui apporter, passaient à la nage le Tibre et l'Arno. Pendant son séjour, Garibaldi se montra bienveillant pour la population, mais extrêmement dur envers les prêtres. Il voulait les faire arrêter et juger tous, les accusant d'être les auteurs de la résistance de la ville. Quant aux volontaires ils commirent toutes sortes d'excès. A deux reprises, après et pendant une alarme qui eut lieu le 28 octobre, beaucoup de maisons furent saccagées. Le général fit fusiller sept des plus coupables et institua un conseil de guerre qui n'eut pas le temps de fonctionner. Un bataillon profana l'église de Sainte-Marie-Magdelaine ; on brisa le ciboire ; un ostensorio, des calices et des chasubles furent volés.

Le général recevait sans cesse des courriers de l'armée régulière. On lui envoyait des munitions. Des députés et d'autres personnages venaient le visiter. Dans son état-major figuraient le père Gayazy, fra Pantaleo, fra Bonaventuro et fra Ambrogio ; celui-ci prononça, sur la place principale de Monte Rotondo, deux sermons révolutionnaires contre la papauté.

Le 29 octobre, Garibaldi s'avança vers Rome jusqu'à la Spada ; mais arrivé là il apprit que la plupart des conjurés sur lesquels il comptait pour fomenter une sédition et l'aider à pénétrer dans la ville, avaient été arrêtés par la police ou bien étaient cachés. Privé de ce concours, le général retourna à Monte-Rotondo pour y attendre d'autres renforts. Il espérait pouvoir sous peu de jours, attaquer Rome à la tête de 30,000 hommes. Son plan était de donner l'assaut à la ville du côté des portes Salava et Pinciana. Il ne croyait nullement à une intervention française, ayant reçu toutes sortes d'assurances contraires. Il se plaignit plus tard d'avoir été indignement trompé, ajoutant que le gouvernement italien s'était montré disposé à le dévancer à Rome.

Le 3 novembre, Garibaldi était parti de Monte-Rotondo à la tête de 8,000 hommes pour opérer sa jonction avec les troupes qui étaient à Tivoli et avec le reste de son armée. Tout à coup son avant-garde se heurta contre les pontificaux dans les bois de Mentana, à un

moins désespérante, sur leurs fronts soucieux.

Elle réfléchit un instant, puis elle reentra au salon, sans leur avoir réitéré sa prière, et y chercha Puke de tous ses yeux ; mais ce fut en vain ; il n'y était plus.

La démarche d'Edith inspirait un si vif intérêt à Palmerna qu'il avait presque oublié la provocation « Elle m'aime, dit-il à Caling ; as-tu vu ? »

Celui-ci ne répondit pas.

(La suite au prochain numéro.)

Le Roman d'une jeune mariée, par M. Ernest Feydeau, vient de paraître à la librairie de Michel Lévy frères. Dans ce nouvel ouvrage, l'auteur de *Fanny* poursuit ses études sur le cœur féminin qui lui ont déjà valu de si brillants succès. Une fable simple mais attachante, des caractères qui semblent tracés d'après nature, des tableaux où sont peints d'une manière saisissante les intrigues et les dangers de la vie mondaine, telles sont les qualités qui font du *Roman d'une jeune mariée* une des œuvres les mieux réussies de M. Feydeau.

Sommaire du n° 25. — Au public, Jules Vallès. — Les concerts populaires, M. Pasdeloup, G. Puissant. — Rentrée de la Faculté de médecine, N. Pascal. — Paris inconnu, Alex. de Stami. — Le Bal des coiffeurs, G. Maroteau. — Un renégat, H. Bellanger. — Une dernière échappée, E. Leantey.

Bureaux, 13 rue Droquet, Paris.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 441^e livraison. Texte : Voyage en Espagne, par MM. Gustave Doré et Charles Davillier. (1862. — Dessins inédits de Gustave Doré ; texte inédit de M. Charles Davillier.)

mille de ce village. Le combat s'engagea vivement ; il dura depuis une heure lorsque les français apparurent sur le champ de bataille. Garibaldi en voyant s'écria : « Je suis trahi ! » La lutte continua jusqu'à la nuit qui sépara seule les combattants. Vers huit heures du soir, Garibaldi se dirigea sur Corèse avec ses fils à la tête de 5,000 hommes. Il télégraphia au gouvernement italien, qui lui envoya immédiatement un train spécial pour le ramener à Florence.

Cependant environ 2,000 volontaires étaient restés à Mentana. Les français et les pontificaux les attaquaient au point du jour, croyant avoir à faire à Garibaldi lui-même. L'assaut fut terrible. Le 59^e de ligne français décida de la victoire en tournant la montagne et en faisant ainsi un millier de prisonniers. Les pontificaux eurent à la bataille et à l'assaut de Mentana, environ 200 morts ou blessés ; les français une cinquantaine, les garibaldiens près de 1,500 morts ou blessés. Un des petits canons de Garibaldi tomba au pouvoir des troupes romaines ; il n'en avait que quatre ; les français en avaient 12 et les pontificaux 6. L'effet produit par les fusils Chassepot fut désastreux pour les garibaldiens. Cela, dit un témoin oculaire, ne ressemble à rien de ce que l'on connaît. A quatre cents pas, presque tous les coups portent et le tir a lieu sans discontinuité.

Dès le surlendemain du combat, on avait débarrassé le champ de bataille de la multitude de cadavres qui l'encombrait. Quelques-uns sont encore dans les vignes. On voit des débris de cartouches, des fragments d'armes, des morceaux d'uniforme, des lambeaux de linge accrochés aux buissons.

Plusieurs remarques sont à tirer du récit qui précède. Bornons-nous à signaler les plus importantes.

Premièrement, les troupes aux ordres de Garibaldi n'étaient pas, comme on l'a dit, au nombre de 5,000 ou de 7,000 hommes ; elles atteignaient le chiffre de 15,000, et devaient s'augmenter bientôt des 8,000 guérillas amenés par Nicotera du côté de Naples.

Deuxièmement, Garibaldi entretenait simultanément des relations avec les conspirateurs de Rome et avec les unitaristes de Florence ; il recevait par les uns des informations et par les autres de l'argent. « Nous payons avec de l'or, et non avec des assignats, dit-il aux soldats de la légion d'Antibes.

Troisièmement, pas plus à Monte-Rotondo, où il se trouvait, qu'à Florence d'où il venait, Garibaldi ne croyait à une intervention française en faveur du Saint-Siège. Dès lors, dans sa pensée, la prise de Rome n'était qu'une répétition de Castelfidardo.

Quatrièmement enfin, si Garibaldi avait eu, le lendemain de son arrivée à Monte-Rotondo, les 30,000 hommes qui lui étaient promis, il aurait très probablement envahi la ville éternelle, défendue seulement par 5 ou 6,000 hommes et ouverte du côté de Salava et de Pinciana.

Il était donc temps et grand temps, que le corps expéditionnaire français arrivât pour protéger Rome et le Souverain Pontife. Nous voyons les résultats de la détermination énergique de l'Empereur ; mais que se serait-il passé si Garibaldi et ses volontaires avaient pris possession de Rome que pour quelques jours, de la cité pontificale?... La question résolue dans le présent, se pose dans l'avenir. Nulle appréhension à concevoir. La France ne se borne pas à éviter les pièges, elle y prend ceux qui lui en tendent.

LAFITE.

Ces lignes étaient écrites lorsque le *Moniteur* nous a apporté le rapport adressé par le général de Failly au ministre de la guerre sur les événements des 3 et 4 novembre. L'étendue de ce document ne nous permet pas de le reproduire. C'est le développement des dépêches transmises à la suite des journées de Mentana et de Monte-Rotondo. Il confirme avec le pittoresque et les détails de moins, la narration de notre correspondant de Rome. Voici le passage du rapport où il est question du fusil chassepot :

« Nos soldats ont prouvé dès le début que, malgré leur entraînement naturel, ils possèdent cependant le calme et le sang-froid nécessaires pour tirer tout le parti qu'on peut attendre de la justesse et de la rapidité bien réglée de notre nouvel armement. »

Est-ce que les patriotes à rebours qui trouvent le fusil à aiguille excellent chez les prussiens, et abominable aux mains de nos soldats, ne vont pas trouver encore de la cruauté dans ce paragraphe?... qu'ils aillent donc demander aux marchands de Turin, aux voyageurs de Milan, sans compter nos soldats tombés dans les vignes et dans les taillis de Mentana, comment les garibaldiens traitent les français !...

LAFITE.

Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans

A LA MÈRE D'UN ZOUAVE MORT À LA DÉFENSE DU SAINT-SIÈGE.

On lit dans le *Moniteur du Loiret* :

Une honorable famille, à laquelle appartenait le jeune zouave dont Mgr l'évêque d'Orléans célèbre la mémoire en consolant sa mère, veut bien nous donner communication de la lettre suivante :

Madame,

« Votre fils est mort en combattant pour le chef de l'Eglise. Que vous devez être triste, mais que vous devez être fier !

Vous aurez toujours présente, hélas ! l'image de ce pauvre enfant, que j'ai béni avec vous, quand il partait si joyeux. Vous le verrez frappé, l'épée à la main, laissant échapper son sang avec sa vie, fermant les yeux, mêlant votre nom aux noms de Jésus et Marie, mourant enfin, là-bas, loin des bras de sa mère... »

Où, mais il est tombé dans les bras d'une autre mère, l'Eglise, après l'avoir défendue jusqu'à la mort ; il est tombé au service du successeur du prince des apôtres, qui tient en ses mains les clefs du royaume des cieux.

Il aurait pu vivre encore, vous aimer, être heureux à la façon du monde, comblé de dignités, de biens, de plaisirs ; mais il serait mort en luttant obscurément, comme le commun des hommes, contre la fièvre ou la caducité. Sa mort est prématurée, mais elle est glorieuse, exemplaire et sainte. Soyez triste, mais soyez fier !

C'était une âme simple, énergique et droite. Il ne s'embarrassait pas dans les raisonnements subtils, dans les réflexions compliquées, dans les calculs prudents enfia dans toutes ces considérations pesantes qui portent à ne pas agir. Il obéissait à des voix sacrées, comme Jeanne d'Arc à la voix des anges ; à la voix de la conscience émue, à la voix de l'honneur blessé.

Il disait : Le Pape est le plus faible, on l'insulte, on le menace ; il est seul contre tous ; son indépendance importée à l'Eglise ; la France est responsable de son sort. Donc se battre pour le Pape, c'est se battre pour l'honneur, pour la France, pour la foi. Volons au secours du Pape ! tel fut le cri de son noble cœur.

Il s'était dit ce peu de mots, et il avait, depuis trois ans, triomphé de votre tendresse, et de la moquerie des uns, des sages avis des autres. Il n'a pas eu tous les jours le bonheur de se battre ; mais, dévouement bien plus méritoire encore ! tous les jours il a fait l'exercice, il a fait la patrouille dans les villages, il a monté la garde, il a obéi, acceptant une vie obscure, fatigante, lourde, sans autre avenir que l'espoir de tacher de son sang les mains coupables qui espéraient se poser encore sur l'épaule du vicair de Jésus-Christ !

Noble petite armée, victorieuse des bandes garibaldiennes, battues, dispersées par elle dans vingt combats et dans une grande et définitive victoire, quel monument elle vient d'élever à la mémoire de Lamoricière, de Pimodan ! De quel éclat splendide elle a su faire rayonner, au-dessus de la croix, l'étoile de l'honneur !

Madame, votre enfant et ses compagnons héroïques n'ont pas seulement vaincu les aventuriers de Garibaldi, pauvres diables parmi lesquels il y a aussi, des enfants égarés ; dignes des larmes de leurs mères ; enfants auxquels on a tourné la tête avec le mot magique de *patrie*, et à qui on a fait croire que des brigands sont des héros. Les soldats du Pape, zouaves, gendarmes, chasseurs, dragons, artilleurs, soldats d'Antibes, n'ont pas seulement vaincu le triste héros d'Asinlunga, ils ont vaincu les rieurs et les insulteurs. Ils ont vaincu les faux et abominables libéraux, qui se moquent des traités et violent les frontières. Ils ont vaincu les faux et méprisables diplomates, qui signent des conventions et les foulent aux pieds, avec l'hypocrisie la plus éhontée qui fut jamais ; ils ont vaincu ces ingrats Italiens, qui outragent la France à laquelle ils doivent tout dans le présent, qui persécutent l'Eglise, à laquelle ils doivent tout dans le passé, et, comme Néron, frappent les entrailles de leur mère. Ils ont vaincu les prétendus sauveurs d'un peuple qui ne veut pas être sauvé, et n'en a aucun besoin. Ils ont vaincu ces triomphateurs qui, sous prétexte de planter au Capitole le drapeau italien, veulent y porter les régiments piémontais, les impôts piémontais, et tous les beaux exemples piémontais. Ils ont vaincu, dans les rues de Paris, les journalistes ; sur les boulevards de Paris, les passeurs ; dans les centres politiques de Paris, les indécis ; forçant les premiers au respect, les seconds à l'envie, les derniers à l'action.

Gloire à cette poignée de soldats, et à ceux qui, comme votre cher fils, sont morts en combattant à leur tête ! Quoi qu'il puisse advenir, ils ont fait honneur à notre époque, à notre nation, à l'Eglise, à leur nom !

Quel grand rôle, grâce à eux, peut encore prendre la France !

Je le dis sans hésiter, à une mère aussi chrétienne et aussi vaillante que celle à qui je parle, ne pleurons pas sur ceux qui sont tombés. Ils sont allés chercher l'avancement au séjour des récompenses méritées et immortelles.

Dès à présent, nous aussi catholiques, nous pouvons être fiers. Le petit fragment de souveraineté temporelle laissé aux glorieuses mains de Pie IX pouvait, comme tant d'autres souverainetés, tomber un moment sous le poids de la violence, sous les coups de la victoire, sous les artifices de la diplomatie, sous les désastres financiers... Pie IX, appuyé sur l'Eglise catholique qu'il soutient, résiste seul, entre un peuple fidèle et une armée vaillante. Il résiste plus longtemps qu'aucun des souverains de la France ou de l'Italie depuis cent ans. Il résiste, ayant pour lui la justice, l'intégrité, la sérénité, l'honneur.

Encore une fois, quoi qu'il puisse advenir, remercions Dieu, madame, ce Dieu qui visiblement nous protège et a reçu dans son sein tendre et paternel votre enfant et tous ces héroïques jeunes gens qui n'ont pas reculé une seule fois devant le feu de l'ennemi, et dont on peut dire la parole de l'Ecriture *Amables et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi*. Beaux nobles, aimables et unis dans leur vive jeunesse, ils n'ont pas été séparés dans la gloire de leur mort. Ils sont tombés ensemble, et vainqueurs...

Veuillez agréer, madame, avec ma profonde et respectueuse sympathie, mes plus dévoués et religieux hommages.

FELIX, évêque d'Orléans

Nouvelles du jour

La séance d'inauguration de la session de 1867 a eu l'éclat de nos plus grandes solennités parlementaires.

On a beaucoup remarqué l'absence du prince Napoléon.

D'après un télégramme de Londres, les puissances invitées à la conférence acceptent avec cette réserve, qu'avant la réunion la France formulera un programme pouvant servir de base aux délibérations.

Le bruit a couru à la Bourse que de nouvelles arrestations, se rattachant à l'information pour délit de société secrète, avaient eu lieu hier soir et ce matin à Paris.

L'instruction judiciaire sur la manifestation du cimetière Montmartre, touche, dit-on, à son terme.

M. Peyrat interjeté appel du jugement qui le condamne à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

Il en est de même pour les étudiants condamnés dans l'affaire des cris séditieux prononcés sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Une correspondance de Rome annonce que la police est parvenue à découvrir le comité insurrectionnel et à saisir la plupart des personnes qui en font partie.

Le parlement anglais est convoqué pour le 5 décembre.

Le Journal des Débats, autorisé dans l'état pontifical depuis plus de 25 ans, n'y est plus distribué, depuis une quinzaine de jours, aux établissements publics.

M. Guizot est retourné au Val-Richer où il prépare la publication du 2^e volume de ses méditations religieuses.

C'est le 1^{er} novembre que le premier corps d'armée anglais a dû partir de Bombay pour l'Abyssinie.

On écrit de Rome :

L'état de siège sera levé aussitôt que faire se pourra. La ville reprend peu à peu sa physionomie habituelle.

Un journal reproduit à nouveau le bruit du prochain mariage de la duchesse de Morny avec le duc de Sesto, grand d'Espagne.

On assure positivement que la conférence pour le règlement du conflit entre Rome et Florence se tiendra à Paris dans les premiers jours de décembre.

Voici la note consacrée par l'Univers au nouveau ministre de l'intérieur :

M. Pinard a toujours été magistrat, on pourrait dire qu'il l'est par nature.

Pour extrait: A. Layton.

Correspondance Parisienne.

Paris, 14 novembre 1867.

M. de La Valette quitte le Ministère de l'Intérieur, qu'il a occupé pendant deux ans et demi.

L'administration de M. de La Valette, justifie d'ailleurs la sincérité de cet hommage, car les actes dont elle fut remplie témoignent hautement de la valeur de l'homme d'Etat, qui croit devoir quitter le Conseil des Ministres.

L'Empereur ne trouvait pas seulement en lui un collaborateur actif et zélé, dans toutes les occasions où il fallait affirmer par une pratique ferme et intelligente les résolutions de l'initiative souveraine.

Nous ne rappellerons pas, dans leurs détails, tous ces actes qui, pour n'avoir qu'une importance secondaire au point de vue de l'administration pure, n'en avaient pas moins un caractère de véritable utilité et montraient un fonctionnaire constamment appliqué à donner à tous les services une impulsion active et salutaire.

Mais si nous laissons de côté tant de titres auxquels toutes les administrations provinciales, à quelque ordre qu'elles appartiennent, ne sauraient manquer de rendre justice, il en est un qui, par son caractère d'intérêt général, doit plus particulièrement frapper le souvenir de tous et assurer à M. de La Valette la reconnaissance durable du pays.

L'Empereur lui-même, s'est plu à rendre cet hommage à son Ministre.

Le ministre de l'intérieur sera regretté de son personnel, à tous les degrés de la hiérarchie.

Je ne crains pas d'ajouter que la presse rendra justice à l'esprit conciliant du ministre; elle se rappellera avec quelle modération il a su appliquer le régime auquel elle est encore soumise, elle se rappellera surtout cette liberté réelle dont elle jouit depuis le 19 janvier.

Paris, le 16 novembre 1867.

Le nouveau Ministre de l'Intérieur, a prêté serment entre les mains de l'Empereur. Son installation à l'hôtel de la place Beauvau, n'est point encore terminée, mais il dirige déjà les travaux de son département.

En attendant, toute la presse lui souhaite la bienvenue et se montre unanime à reconnaître au nouveau dignitaire, un remarquable talent de parole et une grande élévation de caractère.

Le Moniteur nous annonce que : M. de Saint-Paul, vient d'être élevé au grade de Grand Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Cette haute récompense n'étonnera personne; elle obtiendra même de l'opinion publique, une sanction toute particulière.

M. de Saint-Paul est un des fonctionnaires supérieurement doués. Il aime le travail et sait le faire aimer.

On a pu croire un instant, que la retraite de M. de La Valette, enlèverait M. de Saint-Paul à la direction du Ministère.

On a pu croire un instant, que la retraite de M. de La Valette, enlèverait M. de Saint-Paul à la direction du Ministère.

Pour extrait: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

Chronique locale.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows for 24 Diman, 25 Lundi, 26 Mardi, 27 Mercredi.

A NOS ABONNÉS

Nous offrons à nos abonnés, à prix réduit, une prime splendide :

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS d'ite du Luxembourg, composé de vingt-cinq Tableaux avec un BEAU PORTRAIT DE RUBENS. L'ALBUM pris dans nos bureaux : 22 fr. au lieu de 125 fr.

Par décret du 13 novembre 1867, M. Prestat, substitut du Procureur Impérial de Cahors, a été nommé Procureur Impérial près le Tribunal de première instance de Château-Thierry (Aisne).

AVIS AU PUBLIC.

L'Administration des Postes, vient de décider qu'à partir du 24 novembre courant, la 3^{me} distribution des correspondances, qui a lieu à 7 heures du soir, sera supprimée les dimanches et jours fériés.

Cette mesure dont l'application est générale, a pour but de procurer un peu de soulagement aux facteurs, dont le service devient de jour en jour plus pénible.

PREFECTURE DU LOT.

CULTURE DU TABAC EN 1868.

Avis relatif aux quantités et au prix.

M. le Ministre des Finances, par décision du 30 octobre dernier, a fixé à dix-huit cent mille kilogrammes les quantités de tabac à fournir sur la récolte de 1868.

La superficie des terrains sur lesquels les plantations nécessaires à la production de ces quantités auront lieu, pourra être portée à mille huit cent hectares, en principal, c'est-à-dire non compris trois cent soixante hectares, qui pourront être cultivés en excédant, comme représentant le cinquième de tolérance mentionné dans l'article 193 de la loi du 28 avril 1816, soit, en totalité, deux mille cent soixante hectares.

Les prix, auxquels l'Administration prendra livraison de ces tabacs, sont les mêmes que ceux déterminés pour la récolte de 1867.

SAVOIR :

Première qualité, cent quarante francs le 400 kilog. Deuxième qualité, cent dix francs idem. Troisième qualité, quatre-vingt francs idem. Non marchands, cinquante à dix francs idem.

Les tabacs non marchands seront payés sur l'estimation de la Commission d'expertise, dans la limite des prix indiqués ci-dessus et par gradation de dix francs en dix francs.

Enfin, les tabacs de surchoix pourront être payés, conformément à l'article 199 de la loi du 28 avril 1816, dix francs les 100 kilogrammes, de plus que le prix des tabacs de la première qualité.

Le nombre de pieds à planter, par hectare, est toujours fixé à dix mille, non compris le cinquième.

Cahors, le 4 novembre 1867.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, CH. DE PEBEYRE.

ECOLE DES MINEURS DE SAINT-ETIENNE.

AVIS. — Le Public est prévenu que le nouveau programme des connaissances exigées pour l'admission à l'école des Mineurs de St-Etienne, à partir de l'année scolaire 1868-1869 est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à quatre heures du soir.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le rapport de M. l'Inspecteur d'Académie nous étant remis à la dernière heure, nous en remettons la publication à samedi prochain.

LISTE des Instituteurs directeurs de Cours d'adultes, Lauréats pour l'année 66-67.

- Prix de l'Empereur. — (Médaille d'or). M. Simonis (Antoine), à Pradines. Prix du Prince Impérial. — (Médaille d'argent avec Atlas). M. Cancès (Toussaint), à Baunes. Palmes d'Officier d'Académie. M. Delprat, à Aynac.

- Récompense exceptionnelle du Ministre. M. Barriéty, à Albas. Prix du Conseil général. — (Médailles d'argent). MM. Mézon (Augustin), à Sauzet; Lafon (Achille), à Linac; Maury (Antoine), à Reilhaguet. Prix de M. le Préfet. MM. Galibert, frère Benoît, à Bagnac; Rodes (Paul), à Dégagnac. Prix de M. Delheil, député. — (Médaille d'argent). Frère Léontin, à Souillac. Prix de M. le comte Murat, député. M. Jamon, frère Aristide, à Labastide-Murat. Prix de M. Faurie, Inspecteur général de l'Université. (Médaille d'argent). M. Vassal (Guillaume), à Laramière. Prix de S. Exc. M. le Ministre.

Instituteurs : MM. Bouvet (Ferdinand), à Cajarc; Galié (Guillaume), à Espère; Naves (Jean), à St-Denis, près Catus; Brunet (J.-P.), à Marminiac; Rigal (J.-L.), à Douelle; Pugnet (Martin), à Vaylats; Peyrilles (Jean), à Léobard; Lamothe (J.-P.), à Bretenoux; Delpech (P.), à Ste-Colombe; Québre (Henri), à Crayssac; Sarrut (Pierre), à Fargues; Delpech (Jean-Baptiste), à Carennac; Maury (Jean), au Montat; Rey (Frédéric), aux Junies; Tinchou (Jean), à Touzac; Bel (Firmin), à St-Michel-de-B.; Ramet (Géraud), à Calès; Socirat (Pascal), à Montgesty; Boyé (Baptiste), à Prandreignes; Lacabre (Frédéric), à Gorses; Brajat (Basile), à Faycelles; Valens (Pierre), à Condat; Mejezacs (Joseph), à Bédour; Courrieux (Adrien), à Prudhomat.

Instituteurs : M^{lles} Loubejac (Euphrasie), à Pradines; Ruards (Françoise), à Baladon; Bayles (Marie), à Lentillac (Figeac); Sœur Isidore, à Cajarc; Taurand (Pétronille), à Fraysinhes.

Mentions honorables.

Arrondissement de Cahors. MM. Rigal (Jean-Pierre), à Arcambal; Guilhem (Louis), à Cremps; Barriéty (Louis-Pierre-Hippolyte), à St-Médard de Catus.

Arrondissement de Figeac. MM. Cépède (Jean-Pierre), à Labathude; Salavert (Pierre), à Sabadel (Latronquière); Gauzin (Jean-Louis), à Reilhac.

Arrondissement de Gourdon. MM. Laguerre (Maurice), à Milhac; Pouzalgues (Antoine), à Ginouillac; Tocaben (Antoine), à Carluet.

Recompenses décernées aux adultes du département.

Arrondissement de Cahors. MM. Sahut (Auguste), d'Espère; Alazard (Marcelin), du Montat; Delfour (Basile), de Sauzet; Balagayrie (Joseph), de Catus; Vernet (Jean-Pierre), de Laramière; Bégnat (Pierre), de Sérignac; Barra (Louis), de Cours; Esquieu (Charles), de Cras; Sirvain, de Cézac; Couyba (Guillaume), de Cremps; Carrié (Jean), de Marminiac; Auteserre, de Ste-Croix.

Arrondissement de Figeac. MM. Cussonnat (François), de Figeac; Bienvenu (Pierre), de Lissac; Bergougnou (Jean), d'Aynac; Oulié (Florent), de Cajarc; Parrou (Pierre), de Bretenoux; Courbière (Jean-Baptiste), de Sabadel; Despeyroux (Auguste), de Grézels; Mazarguil (Jean), de Bannes.

Arrondissement de Gourdon. MM. Pebeyre (Edouard), du Vigan; Nouelle (François), de Léobard; Grange (Guillaume), d'Alvignac; Bessou (Jean), de Carennac; Bras (Jean), de Soulobès; Balagayrie (Jean), d'Ussel; Riancon (Henri), de Souillac; Coulon (Jean), de Creysse; Hébrard (Auguste), de Calès.

COUR D'ASSISES DU LOT

PRÉSIDENTE DE M. ALBAN BOURGADE

LISTE DES JURÉS DU 4^e TRIMESTRE 1867.

- 1 Lavoisot, (E.), ingénieur des ch. de fer à Cahors. 2 Cadiergues, (M.-C.-B.), maire de Lacapelle-M. 3 Castet, (N.), capitaine en retraite à Labastide-M. 4 Delclaux, (A.-O.), marchand à Figeac. 5 Daupiac, (A.), propriétaire à St-Michel-de-B. 6 Lafon, (Emile), maire à Saux. 7 Delmaud, (A.), maire de Rocamadour. 8 Ayroles, (U.), avocat à Saint-Céré. 9 Lagarrigue, (Adolphe), propriétaire à Martel. 10 Pouzergues, (Pierre), avoué à Cahors. 11 Brugé, (Victor), propriétaire à Concorès. 12 Ferrand, (H.), percepteur à Lacapelle-Marival. 13 Lachaise, (Pierre), Agent-voyer, à Catus. 14 Redon, (Guillaume), notaire à St-Géry. 15 Coudere, (J.-P.), médecin à Dégagnac. 16 Fayette, (Géraud), maire de Saint-Sozy. 17 Sérager, (Agtoine), avocat à Martel. 18 Fontenilles (J.-L.-A.), maire à Vigan. 19 Ducayla, (A.-M.-E.), percepteur à Puy-Evêque. 20 Amadiou, (J.-M.-P.-F.), vér. del'Enreg. à Figeac. 21 Lamothe, (F.), propriétaire à Bio. 22 Labroue, (J.-B.), négociant à Cahors. 23 Salgues-Génies, (A.-L.-A.), propriét. à Sauliac. 24 Laborie, (Louis-Oscar), notaire à Sint Cirgues. 25 Bessières (Benoît), pharmacien à Gramat. 26 Ausset, (Jean), vétérinaire à Concos. 27 Bort, (Pierre), maire à St-Paul-Labouffie. 28 Biar, (J.-E.-M.-H.), vérifi. de cult. à Cahors. 29 Salives, (J.-B.-E.-E.), négociant à Montcuq. 30 Moutin, (Antoine), propriétaire à Cornac. 31 Peujade, (François), propriétaire, à Gramat. 32 Capelle, (L.), propriét. à St-Martin-Labouval. 33 Lacroix, (Louis), propriétaire, à d'Issepts. 34 Viroles, (Auguste), notaire à Padirac. 35 Combarieu, (J.-B.-A.), propriétaire à Montcuq. 36 Planacassagne, (J.-B.), pharmacien à Souillac.

Jurés supplémentaires. 1 Mazuc, (F.), c. princ. des contr. ind. à Cahors. 2 Renoux, (G.), s.-chef de bur. à la préf., à Cahors. 3 Laur, (Antoine), vétérinaire à Cahors. 4 Delport, (Joseph), propriétaire à Cahors. Audience du 18 novembre. Affaire Lherm (Marie). — Infanticide. La nommée Lherm (Marie) était louée depuis deux ans, dans la commune de Saint-Sauzy. Le 25 juin dernier, elle entra chez son père, à Labastide-du-haut-Mont, et dès son arrivée

es voisins crurent remarquer qu'elle était enceinte. Interrogée à cet égard par quelques femmes, elle s'en défendit énergiquement. — Le 2 septembre dernier, la femme Payral la trouva souffrante dans son lit, et reconnut les traces d'un accouchement récent. Pressée de questions, la fille Lherm finit par avouer que, dans la nuit, elle avait mis au monde un enfant moule un enfant mort, et qu'elle l'avait placé dans la couverture. Elle en retira en effet un petit cadavre, enveloppé de chiffons. Un homme de l'art fut aussitôt appelé, et, contrairement aux allégations de l'accusée, il reconnut que l'enfant, du sexe masculin, était né à terme, vivant et viable, et qu'il était mort asphyxié. Accablée, la fille Lherm se décida à faire des aveux complets. Elle dit que son enfant avait fait entendre quelques vagissements et qu'elle l'avait étouffé en lui pressant le cou avec la main. Elle ajouta que depuis qu'elle s'était vu enceinte, elle avait conçu la pensée du crime.

L'accusée renouvelle ses aveux à l'audience. Déclarée coupable par le Jury, qui admet ses circonstances atténuantes, Marie Lherm est condamnée à six années de travaux forcés. Ministère public, M. Bouïc. Défenseur, M. Cayla.

Audiences des 19 et 20 novembre. Affaire 1^o Laval Jean, 2^o Delfour dit Cantecor, 3^o Thières Jean dit le Renard, 4^o Fraysse Jean dit le Colonel — **Coups et blessures** ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le 23 octobre dernier, nous publions dans ce Journal qu'une lutte avait eu lieu le 13 du même mois aux environs d'Anniac, entre plusieurs jeunes gens de ce village et du bourg de Nozac, et que, dans ce combat à coups de pierres, qui se renouvelle trop souvent dans ces communes, un jeune homme de 18 ans, Augustin Boffara, avait été blessé mortellement. Quatre jeunes gens avaient été arrêtés; ils sont assis tous quatre, aujourd'hui, sur les bancs de la cour d'assises. Nous extrayons de l'acte d'accusation les détails émouvants qui suivent, sur cette lugubre scène du 13 octobre :

« Vers neuf heures et demie du soir, les témoins Ayzac et Lacoste, passant sur la route qui conduit à Nozac, constatèrent qu'elle était encombrée de cailloux, tant le combat avait été acharné de part et d'autre. Il était d'ailleurs à peine terminé : les jeunes gens de Nozac n'avaient pas encore abandonné le terrain, et, de l'autre côté, trois individus d'Anniac leur tenaient tête. Ceux-ci étaient cachés sous un châtaignier. Les sieurs Ayzac et Lacoste les obligèrent à se retirer et ils continuèrent eux-

mêmes leur marche. A quelques pas de là, ils aperçurent un individu assis et immobile sur le bord du chemin. S'en étant approchés, ils l'engagèrent à regagner son domicile. Comme il ne bougeait pas, les deux témoins crurent d'abord qu'il était ivre, mais le sieur Ayzac lui ayant passé la main sur la tête, s'aperçut qu'elle était ensanglantée. Comprenant alors que ce malheureux était blessé, les sieurs Ayzac et Lacoste le transportèrent chez lui, à une distance de deux ou trois cents mètres, et lui donnèrent les soins que réclamait son état. C'était Augustin Boffara. Quoi qu'il perdît beaucoup de sang, il possédait l'entier usage de ses facultés, et il fit connaître, le soir-même, qu'il avait été blessé par Cantecor, le Renard et le Colonel. Il mourut le lendemain, 14 octobre, de deux fractures au crâne suivies d'épanchement sanguin abondants et de compression cérébrale. »

Deux accusés Laval et Delfour ont fait des aveux. Thières et Fraysse ont persisté dans leurs dénégations.

Au moment où nous mettons sous presse, l'affaire continue.

Dimanche, 24 novembre 1867, la Société Ste-Cécile célébrera sa fête. A 10 heures et de-

mie, elle assistera, à St-Barthélemy, à une messe, pendant laquelle il sera exécuté plusieurs morceaux de musique.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Décès. — 16 — Belot (Marie), 44 ans, faub. Cabessut
17 — Bras (Louise), M^{de} de tissus, 80 ans, rue St-James.

Pour la chronique locale : A. Layton

Tout détenteur de rente, d'actions ou d'obligations, a besoin d'être renseigné sur la cause et la portée des mouvements de bourse. Il faut en outre, qu'il soit au courant des incidents spéciaux intéressant les valeurs. Pour le prix modique de 8 fr. par an, le *Journal financier* fournit chaque dimanche, à ses abonnés, tous ces renseignements, y compris les *listes officielles des tirages*. Il publie, en outre, une revue politique de la semaine et une revue commerciale et agricole. On s'abonne en envoyant 8 fr. pour l'année, ou 4 fr. pour six mois, en mandat ou timbres-poste, à M. ROUSSET, rédacteur en chef du *Journal financier*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DU LOT.

Routes Impériales du Lot.

Entretien pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873. ADJUDICATION.

Le 16 Décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des ouvrages et fournitures de matériaux à faire pour l'Entretien des Routes Impériales du Lot, pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Les Travaux dont il s'agit forment onze lots, Savoir :

NUMÉRO ET DÉSIGNATION de la ROUTE IMPÉRIALE.	N ^{os} des LOTS.	DÉSIGNATION DES LOTS.	LONGUEUR DE CHAQUE LOT.	DÉPENSE pour LES SIX ANNÉES	CAUTIONNEM ^t
Numéro 20, de Paris à Toulouse.....	1	Entre la limite du département de la Corrèze et la borne kilométrique n ^o 21, à la sortie du pont de Souillac.....	21,000 00	48,000 00	600 00
..... idem.....	2	Entre la borne kilométrique n ^o 21, à la sortie du pont de Souillac, et la borne kilométrique n ^o 38, à Varagne.....	47,000 00	48,000 00	600 00
..... idem.....	3	Entre la borne kilométrique n ^o 38, à Varagne, et l'embranchement de la Route Départementale n ^o 5 à Lamothe-Cassel (59 k. 350).....	21,350 00	9,000 00	300 00
..... idem.....	4	Entre l'embranchement de la R. Départementale n ^o 5, à Lamothe-Cassel (59 k. 350), et la R. Impériale n ^o 114, à Regourd (82 k. 6).....	23,250 00	12,000 00	400 00
..... idem.....	5	Entre la R. Impériale n ^o 114, à Regourd (82 k. 6), et la limite du département de l'Aveyron, à Maroule, et la borne kilométrique n ^o 30, à Rossignol.....	23,733 00	48,000 00	1,600 00
Numéro 111, de Milheau à Tonneins.....	6	Entre la limite du département de l'Aveyron, à Maroule, et la borne kilométrique n ^o 30, à Rossignol.....	29,427 00	7,200 00	240 00
..... idem.....	7	Entre la borne kilométrique n ^o 30, à Rossignol, et la R. Impériale n ^o 20, au pont Louis-Philippe, à Cahors (45 k. 926).....	45,926 00	40,200 00	340 00
..... idem.....	8	Entre le poteau de Regourd, à l'embranchement de la Route Impériale n ^o 20, et le poteau de Rostassac, à l'embranchement de la Route Départementale n ^o 10 (61 k. 215).....	45,862 00	12,600 00	420 00
..... idem.....	9	Entre le poteau de Rostassac, à l'embranchement de la Route Départementale n ^o 10 (61 k. 215), et la limite du département de Lot-et-Garonne, à Soturac (88 k. 260).....	27,045 00	45,000 00	1,500 00
Numéro 122, de Toulouse à Clermont.....	10	Entre la limite du département de Lot-et-Garonne, à Soturac (88 k. 260), et la limite du département de l'Aveyron, au pont de la Madeleine sur le Lot, et la limite du département du Cantal.....	25,250 00	26,400 00	880 00
..... idem.....	11	Entre la limite du département de l'Aveyron, au pont de la Madeleine sur le Lot, et la limite du département du Cantal.....	57,259 00	51,000 00	1,700 00

NOTA. — Chaque lot sera soumissionné et adjudgé séparément. Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

DE J.-U. CALMETTE A CAHORS.

- Le Diable à Paris**, Paris à la plume au crayon, texte par nos célébrités, 1,000 dessins par Gavarni, Grandville, Cham, Danton, etc. Les séries 1 à 4 sont en vente..... 1 fr. 10
- Géographie de la France et de ses colonies**, par J. VERNE, précédée d'une étude sur la Géographie générale de la France, par TH. LAVALLÉE, illustrée de 100 Gravures, — 100 Cartes des départements, 10 séries à 1 fr. 10 — les quatre premières sont en vente..... 1 fr. 10
- Les Voyages extraordinaires**, par JULES VERNE, illustration splendide les séries 1 à 15 sont en vente..... 1 fr. 10
- Histoire de France** populaire, par HENRI MARTIN, illustrée de 500 dessins — 20 séries, les 1^{re} et 2^e sont parues..... 1 fr. 10
- VICTOR HUGO — ILLUSTRÉ**
- Théâtre de Victor Hugo** — 1 volume..... 6 fr.
- Notre Dame de Paris**..... 3 fr. 50
- Han d'Islande**..... 1 fr. 20
- Dernier jour d'un Condamné et Claude gueux**..... 1 fr.
- Le Rhin**..... 4 fr.
- Les Misérables**..... 10 fr.
- ERCKMANN — CHATRIAN**
- Romans nationaux illustrés — le Concert de 1813** — Mme Thérèse — l'Invasion — Waterloo 1 vol. g. in-8..... 5 fr.
- 2^e partie — **L'homme du Peuple, la Guerre, le Blocus** 1 vol. grand in-8 — 82 gravures..... 4 fr.
- P. S. — Chaque partie se vend à part, les 2 parties réunies..... 9 fr.

A VENDRE D'OCCASION DEUX PETITES VOITURES A QUATRE ROUES

Dont une essieu à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, Sarniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois; un Bréack neuf, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi;



Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX

Ce sont les PASTILLES DE SCHAEDELIN au Phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc.; elles remplacent, avec le plus grand succès, l'huile de foie de morue, si désagréable, et conviennent aux personnes délicates. Chez SCHAEDELIN, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris. Prix : la boîte, 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 70.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinet, Pharmacien.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE UN ÉTUDE D'AVOÜÉ

Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FEUCLE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIÈRE

pour le pot-au-feu sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIÈRE et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIÈRE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIÈRE.

A CÉDER

UN FOND DE MENUISERIE SITUÉ PRÈS DE LA HALLE, A CAHORS avec bail de 9 ans. On peut entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter à M. BÉDÉ qui en est le propriétaire.

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT AU 2^e ÉTAGE 2^o UN MAGASIN

rue Fénélon, à Cahors. MAISON DU DOCTEUR GULLOU Le propriétaire-gérant A. LAYTON

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles tro-



veront chez lui, Posté aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.